



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DOSSIER DE PRESSE

Déplacement de Najat Vallaud-Belkacem,
ministre de l'Éducation nationale
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
et Hélène Geoffroy,
secrétaire d'État chargée de la Ville

Strasbourg
Jeudi 16 juin 2016

Sommaire

Sommaire.....	2
Déroulé du déplacement	3
Généraliser l'accompagnement des collégiens de REP+ volontaires de la 3 ^e à la terminale : les parcours d'excellence.....	4
Le déploiement des parcours d'excellence dès la rentrée 2016	7
Académie de Strasbourg : des cordées de la réussite aux parcours d'excellence	9
Évolution des effectifs dans l'académie	11

Déroulé du déplacement

1^{ère} étape : Collège Erasme - 40 Boulevard Victor Hugo - Strasbourg

- 10h00** Arrivée des ministres au collège Erasme
- 10h10** Table ronde sur les parcours d'excellence
- 11h00** Remise des propositions de Pierre MATHIOT pour le déploiement concret des parcours d'excellence « Faire face avec ambition et méthode à un enjeu de société »
- 11h05** **Point presse informel**

A l'issue : départ de la secrétaire d'État.

2^{ème} étape : Maison des Adolescents - Faculté de médecine - 11 rue Humann - Strasbourg

- 11h30** Arrivée de la ministre aux 8^{èmes} Journées nationales des Maisons des Adolescents
- 11h35** Mot d'accueil de Patrick COTTIN, président de l'Association nationale des Maisons des Adolescents
- 11h40** Allocution de Najat VALLAUD-BELKACEM
- 12h00** Signature de la convention triennale de partenariat entre le ministère et l'association

Généraliser l'accompagnement des collégiens volontaires de REP+ de la 3^e à la terminale : les parcours d'excellence

L'autocensure chez les élèves débute très tôt. Elle est d'autant plus forte dans les milieux modestes pour lesquels l'accès à l'enseignement supérieur stagne depuis une dizaine d'années. De même, l'entrée dans l'enseignement supérieur n'est pas une évidence pour les bacheliers professionnels, et pour certains, c'est encore un saut trop important.

A la suite du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 26 octobre 2015, Najat VALLAUD-BELKACEM a annoncé la création des parcours d'excellence pour les collégiens volontaires des réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+), dans l'objectif d'assurer une égalité des opportunités de réussite.

Les parcours d'excellence sont construits sur **un principe** : accompagner des jeunes collégiens de milieux modestes volontaires de la 3^e à la terminale, vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle ambitieuses et réussies. Un coaching collectif et des visites culturelles leur seront proposés dès la classe de 3^e, puis ils bénéficieront d'un suivi individualisé tout au long de leur scolarité au lycée quelle que soit la filière choisie.

Des cordées de la réussite aux parcours d'excellence : une continuité de la 3^e à la terminale pour une excellence choisie

Si, d'une manière générale, les 80 000 bénéficiaires des cordées de la réussite sont bien des élèves boursiers, trop peu relèvent de l'éducation prioritaire (28 %) où sont concentrées les situations sociales les plus difficiles. En particulier, seuls quelques élèves de 172 collèges REP+ bénéficient d'un accompagnement. On constate enfin de fortes disparités territoriales puisque 13 académies concentrent plus de 70 % du nombre total d'élèves concernés.

Par ailleurs, il n'y a encore que 11 % de lycéens professionnels dans ces dispositifs alors que le taux d'entrée dans l'enseignement supérieur est le plus faible pour ces publics et que la qualité de l'insertion professionnelle pour les lycéens professionnels faisant le choix de cette insertion directement en post-bac doit être améliorée.

Les parcours d'excellence ont donc vocation à s'inscrire dans la complémentarité avec les cordées de la réussite. Ils viennent les compléter, amplifier la démarche et s'inspirent des démarches existantes les plus efficaces.

Mettre en place des parcours d'excellence pour tous les collèges REP + à partir de la rentrée 2016

Le Gouvernement a souhaité amplifier, à travers le programme parcours d'excellence, les dispositifs de lutte contre l'autocensure de certains jeunes dans leur orientation, en valorisant le mérite.

Au plan quantitatif, l'amplification par rapport à l'existant est d'une triple nature :

- couvrir à terme tous les collèges de l'éducation prioritaire ;
- engager dans le dispositif plus de jeunes élèves ;
- assurer une continuité de suivi pour les élèves de la 3^e jusqu'à la terminale afin de permettre la construction d'un parcours personnel vers une excellence choisie (poursuite d'études post-bac, insertion professionnelle directe).

A partir de la rentrée 2016, les parcours d'excellence seront déployés pour les élèves volontaires de 3^{ème} dans tous les collèges REP+. Tous les élèves volontaires de ces établissements pourront rejoindre le dispositif. On estime qu'à **la rentrée 2016 ce pourrait être le cas de 20 % à 30 % des élèves de troisième des 352 collèges REP+**. Des collèges isolés pourront également être associés au dispositif. **Au total, entre 350 et 400 collèges pourront être concernés.**

Une démarche pédagogique ambitieuse : un continuum d'accompagnement pour les élèves volontaires des collèges REP +

Le parcours d'excellence, qui est inscrit dans le projet d'établissement et s'appuie sur le référentiel de l'éducation prioritaire, proposera aux élèves de 3^e :

- des travaux en groupes tutorés d'une dizaine d'élèves (un groupe à dominante scientifique et un groupe à dominante sciences humaines par collège) pour renforcer la maîtrise des connaissances et des compétences d'une part, la motivation et la confiance en soi d'autre part ;
- de l'aide au travail personnel pour renforcer la compréhension des démarches d'apprentissage ;
- des visites culturelles et des temps de renforcement en culture générale ;
- des visites de lieux de formation et des rencontres avec des étudiants ;
- des visites d'entreprises ;
- des rencontres de personnalités.

Les élèves de 3^e qui ont bénéficié du parcours d'excellence sont ensuite suivis jusqu'au Baccalauréat, qu'ils soient en lycée d'enseignement général, technologique ou professionnel, avec :

- un suivi individualisé (tutorat) par des étudiants volontaires ;
- des visites culturelles et des temps de renforcement en culture générale ;
- des visites de lieux de formation et des rencontres avec des étudiants ;
- des visites d'entreprises ;
- des rencontres de personnalités.

Le parcours d'excellence contribue à développer chez les élèves :

- le goût de l'effort et l'ambition pour les études et l'élargissement de l'horizon des possibles ;
- l'ouverture culturelle et le développement de la culture générale ;
- la connaissance du monde professionnel, social et institutionnel ;
- la connaissance des filières ;
- les compétences nécessaires à une poursuite d'études et à une insertion professionnelle réussies (présentation de soi, oral, méthodologie, langue vivante) ;
- la confiance en soi.

Le parcours d'excellence est construit en cohérence avec les réformes pédagogiques en cours :

- la nouvelle politique d'éducation prioritaire ;
- la réforme du collège ;
- le renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur notamment pour le segment « bac -3 / bac +3 » ;
- la facilitation des poursuites d'études des bacheliers professionnels et technologiques vers les STS et les IUT.

Le parcours d'excellence s'appuie sur de nombreux partenaires : universités et grandes écoles, étudiants, élèves fonctionnaires des écoles du service public, acteurs économiques, monde associatif, fédérations de parents d'élèves, collectivités territoriales.

Un délégué ministériel pour piloter la démarche et accompagner la construction des partenariats

Le 12 janvier dernier, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a nommé Pierre Mathiot, professeur des universités, délégué ministériel aux parcours d'excellence.

Placé auprès de la directrice générale de l'enseignement scolaire, il travaille en lien direct avec les services du ministère et du CGET (ministère chargé de la ville). Il définit le cahier des charges national pour l'accompagnement des élèves en parcours d'excellence, anime le dispositif – en particulier le développement des partenariats – avec les académies et assure son suivi, en lien avec le comité de suivi.

Accompagner et évaluer la démarche des parcours d'excellence

L'une des faiblesses du dispositif des cordées de la réussite réside dans l'absence de suivi des élèves, ce qui ne permet pas d'estimer de manière satisfaisante les effets à long terme des cordées malgré l'appréciation positive des enseignants interrogés.

Les parcours d'excellence feront l'objet d'une évaluation d'impact réalisée par un groupe de chercheurs reconnus et indépendants. Un appel d'offres public sera lancé au cours de la première année de déploiement. L'évaluation pourra porter sur l'année de troisième dès l'année 2016-2017.

Les modalités de l'évaluation seront définies avec l'appui d'un comité de suivi indépendant constitué par des personnalités qualifiées, impliquées dans les champs de l'éducation, de la recherche et de l'égalité des chances.

Ce comité de suivi qui s'est déjà réuni une fois fonctionne comme un comité des sages auquel le délégué ministériel rend compte. Le comité peut formuler des avis pour le développement qualitatif et quantitatif ainsi que l'évaluation du dispositif. Il sera à nouveau réuni à la rentrée pour donner un avis sur le déploiement du dispositif et son évaluation.

Le déploiement des parcours d'excellence dès la rentrée 2016

Ce 16 juin 2016, au collège Erasme de Strasbourg, Pierre MATHIOT, délégué ministériel aux parcours d'excellence, présente à Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Hélène GEOFFROY, secrétaire d'État en charge de la Ville, ses propositions pour le déploiement concret des parcours d'excellence dès la rentrée 2016.

Synthèse du rapport du délégué ministériel sur les parcours d'excellence : faire face avec ambition et méthode à un enjeu de société

Méthode : le rapport-cahier des charges est le résultat d'une analyse quantitative et qualitative de ce qui existe déjà, de rencontres avec plus de 150 parties prenantes des politiques d'égalité des chances et du retour d'expérience du délégué ministériel.

Objectifs : quatre points sont prioritaires pour le développement des parcours d'excellence dans une continuité assumée avec les cordées de la réussite :

- **accompagner plus de jeunes et plus d'établissements du secondaire** (prioritairement mais pas exclusivement ceux qui sont scolarisés dans l'éducation prioritaire) ;
- **viser un public plus diversifié dans ses dispositions scolaires et dans ses aspirations académiques et professionnelles** ;
- **inscrire la démarche dans la durée en mettant sur pied un continuum d'accompagnement qui bénéficie aux élèves depuis la classe de 3^e jusqu'à la Terminale**, pour faire vivre pleinement le continuum bac +3 / bac -3 ;
- **renforcer les partenariats locaux** pour qu'ils associent plus systématiquement les collèges et les lycées, et les établissements de l'enseignement supérieur.

Préconisations principales :

- **organiser des comités de pilotage réguliers** à l'échelle nationale, académique et territoriale ;
- **accorder les moyens financiers et humains** nécessaires à cette montée en puissance ;
- s'appuyer sur **des référents enseignants du secondaire et du supérieur** qui coordonnent ensemble les actions pour les élèves ;
- mettre en place un **processus de suivi par l'établissement d'origine** avec le soutien rectoral pour que chaque élève vive son parcours de la 3^e à la Terminale ;
- assurer une **présentation de l'enseignement supérieur dans sa diversité** et de ses codes par des intervenants formés ;
- **amplifier les opportunités de mobilités des élèves** (visites d'institutions, d'établissements d'enseignement supérieur ou encore d'entreprises).

Calendrier de déploiement des parcours d'excellence dès la rentrée 2016

Avant la fin du mois de juin, une circulaire interministérielle instaurera au niveau académique un comité de pilotage dédié, qui associera les responsables académiques concernés et les partenaires du projet pour partager les objectifs prioritaires et réussir la mise en place des parcours d'excellence dès la prochaine rentrée. Elle définira les objectifs et moyens financiers associés au déploiement.

L'objectif dans les académies est de :

- faire connaître les parcours d'excellence à tous les organismes de formation de l'enseignement supérieur ;
- rapprocher les organismes de formation d'enseignement supérieur et les collèges REP+ concernés ;
- déléguer aux collèges des moyens pour faciliter le transport des élèves lors des sorties prévues et pour assurer le suivi des projets ;
- associer des étudiants à la préparation de l'année de seconde pour les élèves de troisième.

Rentrée 2016 : mise en œuvre des parcours prioritairement en troisième en REP+, sans exclure des collèges accueillant des élèves résidant dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et le cas échéant en milieu rural isolé.

Rentrée 2017 : mise en œuvre en REP+ et en REP, ainsi qu'en classe de seconde des lycées d'accueil.

Pour les deux années suivantes, la montée en charge sera assurée en classe de première et terminale des lycées d'accueil des jeunes de 3^{ème}.

Académie de Strasbourg : des cordées de la réussite aux parcours d'excellence

Les réseaux d'éducation prioritaire dans l'académie de Strasbourg à la rentrée 2015

- 9 réseaux REP avec 14 433 élèves : 7 dans le Bas-Rhin et 2 dans le Haut-Rhin
- 12 réseaux REP+ avec 23 620 élèves : 5 dans le Bas-Rhin et 7 dans le Haut-Rhin

Des cordées de la réussite sont déjà en place dans 10 collèges REP+ sur les 12 de l'académie :

- collège Erasme de Strasbourg avec l'École européenne de Chimie Polymères et Matériaux de Strasbourg (ECPM) ;
- collèges Bourtzwiller, Villon, Wolf et Kennedy de Mulhouse avec l'École nationale supérieure d'ingénieurs Sud Alsace (ENSISA) ;
- collège Hans Arp de Strasbourg avec l'Institut Universitaire de Technologie Robert Schuman ;
- collèges Truffaut de Strasbourg et Jean Macé de Mulhouse avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg (ENSAS) ;
- collège Hans Arp de Strasbourg avec l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) de Strasbourg ;
- collèges Truffaut et Solignac de Strasbourg avec l'École Nationale d'Administration (ENA).

Orientations pour l'académie

- promouvoir la mobilité sociale en privilégiant les collèges REP+ et REP ;
- diversifier les parcours et les publics inscrits dans les parcours d'excellence ;
- agir sur les motivations et les ambitions des jeunes d'origine modeste ;
- montrer la diversité des voies d'excellence : des écoles aux universités, des parcours académiques aux voies professionnelles.

Objectifs pour l'académie

- 100% de collèges REP+ disposant de parcours d'excellence en 2016/2017 ;
- 77% de collèges REP disposant de parcours d'excellence en 2016/2017 (44% actuellement : 4 collèges sur 9).

Leviers et actions pour l'académie

- développement des partenariats avec les deux Universités alsaciennes et leurs composantes ;
- extension du partenariat avec les Instituts Universitaires de Technologie autour de l'innovation pédagogique dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir ;
- développement du programme d'études intégrées de Sciences Po Strasbourg à plusieurs collèges ;
- travail sur les liaisons collèges-lycées autour d'établissements expérimentant les orientations de la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur : association des enseignants du supérieur et du secondaire en faveur de l'orientation, construction de passerelles et de parcours adaptés pour la poursuite d'études, expérimentation du conseil d'orientation post-secondaire... (Pour l'Eurométropole : les lycées Cassin, Rostand, Kléber et Mathis ; le lycée Camille Sée de Colmar ; le lycée Schweitzer de Mulhouse ; le lycée Henner d'Altkirch) ;
- articulation et appui sur les campus des métiers et des qualifications.

Évolution des effectifs dans l'académie

Évolution du nombre de postes d'enseignants et des effectifs d'élèves dans l'académie de Strasbourg

	2007-2012		2013-2016	
	Elèves	Postes d'enseignants	Elèves	Postes d'enseignants
1 ^{er} degré	🔴 - 4 020	🔴 - 509	🟢 + 705	🟢 + 135
2 ^e degré	🔴 - 1 417	🔴 - 999	🟢 + 197	🟢 + 61
Total	🔴 - 5 437	🔴 - 1 508	🟢 + 902	🟢 + 196

Service de presse du ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

01 55 55 30 10 – spresse@education.gouv.fr

education.gouv.fr/espace-presse

[twitter.EducationFrance](https://twitter.com/EducationFrance)

[facebook.EducationFrance](https://www.facebook.com/EducationFrance)